

MAIRIE DE MOUHET

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU

Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (pouvoir à Josiane COUVE)

Ordre du Jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 9 juin 2023
- Décision Modificative affectation de résultats et Subvention
- Délibération convention pour la Protection Social Prévoyance
- Avis du Conseil sur le programme de l'ARS
- Délibération Subvention voyage scolaire école primaire de Mouhet
- Délibération Taxe d'habitation sur les logements vacants

Informations Diverses :

- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des aînés
- Vœux du Maire
- Accueil nouveaux arrivants
- Ateliers numériques
- Cours de danse
- Bourse Bacha (première remise)

Ajout à l'ordre du jour :

- Présentation d'un projet agrivoltaïque
- Demande acquisition terrain à la Vergne
- Enquête publique Rhodes

- Nomination d'un secrétaire de séance

Mr Jean-Louis TOUZEAU est nommé secrétaire de séance

- Approbation du compte rendu du 9 juin 2023

Le compte rendu de la réunion du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

- Décision Modificative n° 2023-09-22-01 affectation de résultats et Subvention

Ajout de la participation pour le voyage scolaire et modification de l'affectation de résultats.

- Délibération convention pour la Protection Social Prévoyance

Nous devons prendre une décision sur une éventuelle participation à une prévoyance complémentaire pour les agents afin d'envoyer le projet au Centre de gestion.

Il a été convenu de prendre en charge la prévoyance des agents à hauteur de 50% sur la base de 1.30% du Traitement Brut Indiciaire.

Si le projet est validé nous le représenterons à la prochaine réunion de conseil.

- Délibération n°2023-09-22-02bis Avis du Conseil sur le programme de l'ARS

Après lecture du programme troisième génération de l'Agence Régionale de la Santé et de l'avis du Département de l'Indre :

Le conseil Municipal donne un avis défavorable au Programme Régionale Santé troisième génération 2023-2028

- Délibération n°2023-09-22-03 Subvention voyage scolaire école primaire de Mouhet

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande de Madame Tatiana RASTOUEIX, directrice de l'école primaire Jules Verne de Mouhet afin de financer un voyage scolaire incluant le cycle 1 et 2 de l'école.

La sortie scolaire se déroulera du 23 au 26 janvier 2024 pour une durée de quatre jours et trois nuits à TAUVES sur le thème « Classe Trappeurs » pour les élèves de l'école primaire de Mouhet pour un budget total de 15 561€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de financer ce voyage à hauteur de 3 890.25€,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

-Délibération n°2023-09-22-04 de déclaration d'intention favorable du conseil municipal à un projet d'ombrières agrivoltaïques – élevage

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Préalablement, Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'ombrière agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques sur des parcelles D1458, D1459, 1476, 1477, 1478, la grande lande de faon 36170 Mouhet faisant l'objet d'une exploitation agricole liée à l'élevage d'animaux sises Gaec La Charriaux 4 chemin de la chaume 36170 La Châtre L'Anglin. Cet ouvrage est composé de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de modules solaires installés sur un système de tracker, d'accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques pour les principaux)

ainsi que d'aménagements dédiés à l'élevage (point d'eau, parc de contention notamment), d'un poste de livraison ainsi que d'une clôture.

Considérant qu'une telle installation a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole d'élevage.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture, plus particulièrement de l'élevage, et présente ainsi un intérêt local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Acte l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

Vote 10 pour et 1 abstention.

- Délibération n°2023-09-22-05 désaffectation et aliénation d'une parties d'un chemin rural après enquête :

Par délibérations du 1^{er} avril 2022, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural des Grands Chézeaux à Rhodes. L'enquête publique s'est déroulée du 30 mai 2023 au 16 juin 2023.

Aucune observation n'a été formulée ; le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les dix-huit jours à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité:

- L'aliénation d'une partie du chemin rural des Grands Chézeaux à Rhodes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la poursuite de cette affaire et à engager les ventes par actes administratifs.

Délibération n°2023-09-22-06 Enquête publique préalable à aliénation et déclassement d'une partie de chemin :

Mr et Mme Benbahmed nous ont fait une demande d'acquisition pour une excroissance de la Voie Communale 137 au milieu des parcelles n° D 1582 et D1588.

La voie Communale n'est pas impactée pour les usagers. L'excroissance n'est utilisable que par Mr et Mme Benbahmed, propriétaires des parcelles D1582 et D1588.

L'aliénation et déclassement de l'excroissance de la Voie Communale 137 apparait bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine public de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de l'excroissance de la Voie Communale 137, en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

- Délibération Taxe d'habitation sur les logements vacants

Nous souhaitons revoir le taux de la Taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le taux actuel est de 11.86% nous ne pouvons pas augmenter sans augmenter les autres taxes.

Nous restons donc sur le taux de 11,86%.

Informations Diverses :

-11 novembre 2023

Nous souhaitons faire une cérémonie spéciale pour le 105^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 avec défilé en costumes d'époque, une exposition sur la guerre et afin de faire participer les enfants , un lâcher de ballons avec des costumes pour les enfants également.

-Le repas des aînés

Il est habituellement prévu le premier dimanche de mars mais il coïncide souvent avec la fête des grands-mères. Il est proposé de le faire le second dimanche de mars. La proposition est validée par tout le conseil.

-Les vœux du Maire seront le premier samedi qui suit le 1^{er} janvier. Donc le 6 janvier 2024 à 11h00 pour cette année.

-Le repas pour les nouveaux arrivants se fera tous les deux ans, en novembre. Le prochain sera en novembre 2024.

-Les ateliers numérique pour les plus de 60 ans débutera début octobre pour 7 semaines. Le rendez vous est fixé tous les jeudis matin de 9h30 à 12h00

-Des cours de danse sont prévus pour les enfants le mardi soir de 18h à 19h. En fonction du nombre d'enfants il sera proposé 2 cours de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h30.

Si nous avons beaucoup de monde il est possible de prévoir pour les adultes l'année prochaine.

-Bourse Bacha : Le plafond est de 1 500€ par enfant. Pour finaliser les modalités de perception de cette bourse il est nécessaire de réunir la commission.

-Vu l'avancée de l'étude et des travaux de l'église nous souhaitons demander la subvention au prorata des travaux effectués.

Fin de séance 22h

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU